

Séance du vendredi 2 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vendredi deux septembre à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 août 2022 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. Maxime ROSKOSCHNY, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Était excusé :

M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Domitille DENEUVILLE

Secrétaire de séance : Catherine GOEDGEBUER.

Fin de la séance : 20h19

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :



OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION DU LIEU DE REUNION EN SALLE VICTOR DEHAINE.

VU :

L'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales qui dispose : « Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. ».

Les réunions du Conseil Municipal se tenaient jusqu'à présent en Salle des Mariages à la Mairie sise 75 rue du Bellot à Haverskerque. Lors de la période de restrictions sanitaires, les réunions du Conseil Municipal se sont tenues en Salle Victor Dehaine, permettant au public d'assister aux séances en toute sécurité sanitaire.

Compte tenu de la composition du Conseil Municipal, des difficultés d'accès des personnes à mobilité réduite et de la capacité d'accueil limitée de cette salle des Mariages, il convient d'envisager de définir définitivement la salle Victor Dehaine comme lieu habituel des conseils.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **DECIDER** de définir définitivement la salle Victor Dehaine comme lieu habituel des conseils ;
- **CHARGER** Mme le Maire de communiquer aux administrés et administrations la présente décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

